



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 15 Novembre 2021, à 19 h30** au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers Karrie Parent, Vanessa Chapman, Samantha Hartwell, Alain Villemure, Corey Strapps et Marc Bilodeau, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Louise Brière, la secrétaire-trésorière adjointe madame Julie Gervais, sont présentes.

1. Ouverture de la séance extraordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h31.

2. Liste des Comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 89 416.74\$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 10-2021 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. Maire suppléant et autorisation de signature bancaire

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le Conseil effectue une rotation sur une période de 8 mois pour la nomination du maire suppléant lui afférant les mêmes droits et autorisations incombant au maire en l'absence de ce dernier dont la signature des chèques. La rotation s'effectuera selon l'ordre des sièges en débutant par la conseillère au siège numéro 1 ;

QUE les termes des maires suppléants soient comme suit : Karrie Parent de novembre 2021 à juin 2022 ; Vanessa Chapman de juillet 2022 à février 2023 ; Samantha Hartwell de mars 2023 à octobre 2023 ; Alain Villemure de novembre 2023 à juin 2024 ; Corey Strapps de juillet 2024 à février 2025 et Marc Bilodeau de mars 2025 à octobre 2026 ;

QUE le maire, Monsieur Denis Savage, ou en son absence le maire suppléant soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la municipalité, et ce, à titre de premier signataire ;

2021-11-161

2021-11-162



No de résolution
ou annotation

QUE les maires suppléants soient autorisés à remplacer le maire, en son absence, à la table des maires, à la MRC du Haut-Saint-François ;

QUE la directrice générale, Mme Louise Brière, ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Julie Gervais, agissent comme deuxième signataire des chèques.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. Modification de titre – Projet de loi 49

ATTENDU QUE l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi no 49, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives ;

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption du projet de loi 49, il est obligatoire de modifier les titres de secrétaire-trésorière ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU de se conformer au projet de loi 49, en modifiant le titre de directrice générale secrétaire-trésorière pour le titre directrice générale greffière-trésorière.

DE modifier également le titre de secrétaire-trésorière adjointe pour le titre greffière-trésorière adjointe.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

5. Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts) ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

2021-11-163

2021-11-164



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Karrie Parent,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes
comme si récépissé au long ;

QUE la Municipalité de Bury confirme son adhésion au regroupement
d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2022 au le
31 mars 2024 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à
l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants
(essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre
organisation municipales ;

QU'UN contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de
renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être
octroyés selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois
applicables ;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de
l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en
son nom ;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés,
la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui
fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types
de carburants dont elle prévoit avoir besoin ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit
contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui
le contrat sera adjugé ;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés
sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il
est entendu que l'UMQ :

- factureront trimestriellement aux participants des frais de gestion de
0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de
l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres UMQ;
- pourront facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais
de gestion minimum annuelle de 200.00 \$.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

6. Autorisation de signature – Convention d'aide financière volet entretien

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal autorise la directrice générale Mme
Louise Brière, à signer la convention d'aide financière, pour l'octroi d'aide
financière dans le cadre du Volet entretien du Programme d'aide à la voirie
locale (PAVL).

ADOPTÉ UNANIMEMENT

7. Vérification de la précision - débitmètres et compteur d'eau

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels
de la firme SIMO Management Inc pour effectuer la vérification de la



No de résolution
ou annotation

précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Samantha Hartwell,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU de mandater la firme SIMO Management Inc, pour effectuer la vérification de la précision de deux (2) débitmètres et un (1) compteur d'eau des installations d'eau potable, au montant de 2 060, 00, taxes en sus.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8. Demande auprès de la CPTAQ pour le lot 4 773 564

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Daigle a déposé une demande d'autorisation pour une opération d'aliénation à la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une partie du lot 4 773 564 du cadastre du Québec d'une superficie de 0.8993 ha ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour étudier une demande, requiert l'avis par résolution des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 773 564 visé par la demande est en conformité avec la réglementation d'urbanisme applicable ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'empiètement d'un bâtiment accessoire ;

ATTENDU QUE l'autorisation ne modifierait pas les caractéristiques du milieu ;

ATTENDU QUE l'autorisation ne viendrait pas altérer l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ;

ATTENDU QU'il n'y a pas atteinte à l'intégrité de la zone agricole ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vanessa Chapman,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal donne son appui à la demande d'autorisation pour l'aliénation d'une partie du lot 4 773 654 à la CPTAQ présenté par M. Daniel Daigle.

VOTE DEMANDÉ : 4 POUR
2 CONTRE

ADOPTÉ MAJORITAIRE

11. Levée de l'assemblée

Le conseiller Alain Villemure propose la levée de l'assemblée, il est 20h 04.

2021-11-167

2021-11-168



No de résolution
ou annotation

La prochaine séance ordinaire, du Conseil se tiendra le lundi 6 décembre 2021, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire, sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéro 2021-11-161, 2021-11-166.

Signé ce 16 novembre, 2021.

Louise Brière
Directrice Générale et Greffière-trésorière

Denis Savage
Maire